



COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
07 octobre 2025

Date de la séance :
14 octobre 2025

Les membres en exercice sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2025 à 19h00

L'an deux mil Vingt-cinq, le 17 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL BRIARD

Présents :
Mme PERIGAULT Isabelle

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDRIE

Présents :
M. COLAISSEAU Olivier, Mme CROISIER Rébecca (suppléante de M. COMPARET Philippe), M. DJIGO Alioune, Mme DUPRE Isabelle, M. ELOUNDOU Zavier, Mme GENDRE Geneviève, M. KOLOPP Alain, Mme LEFORT Martine, Mme PETITOT Michèle, M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI Ludovic (suppléant de Mme TORTRAT Nathalie) Mme SMAGIEL Evelyne (suppléante de Mme JAHIER Patrick), M. TAUPIN-GARDIN Patrick,

VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Présents :
M. ARNAUD Serge, M. CHARPENTIER David, M. FOURNIER Dominique, M. GARROUSTE Michel, M. MARSAUD Cyril, M. PITARI Francesco, M. POUPART Antoine, Mme RESTA Simonetta,

EXCUSÉS

M. AUVRELE Patrick, Mme BONNOT Valérie, Mme BOUARABA Saïda, Mme CAPDEVILA Aurore, M. CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER Luc, M. COMPARET Philippe, M. DA SILVA Manuel, M. GAILLARD Julien, Mme GBIORCZYK Anne, M. JOUDRAIN Patrick, M. SALVAGGIO Tony, Mme TORTRAT Nathalie, M. MASSON Alain,

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme. GBIORCZYK Anne à M. ARNAUD Serge
- Pouvoir de M. GAILLARD Julien à M. MARSAUD Cyril

DELIBERATION N° 23/2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2025

Le Président propose d'approver le compte-rendu du comité syndical du 17 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approver le compte-rendu du comité syndical du 17 juin 2025

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

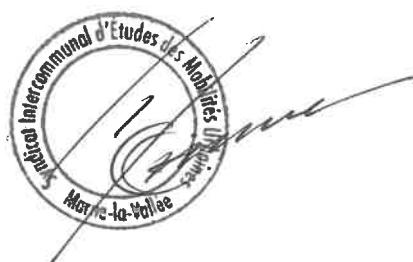
La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,
Olivier COLAISSEAU





Dossier n° : 27289310
Démarche : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité
Organisme : Préfecture 77

Ce dossier est en construction.

Historique

Déposé le : 22 octobre 25 10:12

Identité du demandeur

Email : secretariat@siemu.fr
SIRET : 25770510300022
SIRET du siège social : 25770510300022
Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOBILITES URBAINES DE MARNE-LA-VALLEE
Forme juridique : Syndicat mixte fermé
Libellé NAF : Transports routiers réguliers de voyageurs
Code NAF : 49.39A
Date de création : 24 octobre 1994
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 10 à 19 salariés
Code effectif : 11
Adresse : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOBILITES URBAINES DE MARNE-LA-VALLEE

1 RUE DU CHAMP PILLARD

77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES
FRANCE

Formulaire

Avertissement

Ce formulaire ne doit être utilisé que par les communes qui ne sont pas raccordées sous Actes ou Actes budgétaires compte tenu de l'impossibilité pour elles de transmettre en format papier en raison de la situation sanitaire actuelle.

Objet de l'acte

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2025

Référence de l'acte

23/2025

Nom et prénom

Ingrid LANGE

Date de l'acte

21 octobre 2025

Nouveau champ Texte

DELIBERATION 23/25 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CS DU 17 JUIN 2025

Adresse électronique

secretariat@siemu.fr

Téléphone

06 02 15 01 00

DEPOT DE L'ACTE

Arrondissement

MELUN

Matière

Fonction publique territoriale

Acte à déposer

- Délibération 23-25 Approbation du compte rendu.pdf

Messagerie

Email automatique, 22 octobre 25 10:12

[Transmission n° 27289310 22/10/2025 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUIN 2025]Le présent accusé de réception atteste de la validité de la transmission de l'acte 23/2025 au contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne et lui confère son caractère exécutoire.

Vous devez conserver le

courriel de notification du présent accusé de réception, permettant de justifier de la date de transmission de l'acte au 22/10/2025 et de son effet exécutoire.



Attestation de dépôt

Transmission des actes soumis au contrôle de légalité

Ce document atteste que SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOBILITES URBAINES DE MARNE-LA-VALLEE a déposé le 22 octobre 2025 un dossier sur la démarche « Transmission des actes soumis au contrôle de légalité ».

Identité du demandeur

Dénomination : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOBILITES URBAINES DE MARNE-LA-VALLEE

SIRET : 25770510300022

Adresse électronique : secretariat@siemu.fr

Dossier

Numéro de dossier : 27289310

Dossier déposé le : 22 octobre 2025

État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

Service administratif

Service : Préfecture 77, Melun

Adresse postale : Adresse : préfecture

Adresse électronique de contact : pref-dsil@seine-et-marne.gouv.fr

Téléphone : 01 64 71 77 77

